

Compte rendu de séance

Séance du 9 Avril 2024

L'an 2024 et le 9 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CAPON Philippe, Maire.

Présents : M. CAPON Philippe, Maire, Mmes : DURAND Marie, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, LASSUS Bernadette, MM : BOUTILLIER Gilles, DE GAVELLE Thierry, LOPES GONCALVES José, MARTEL Eric

Absent(s) ayant donné procuration : MM : BOIVIN Patrick à M. CAPON Philippe, DERUMIGNY Antoine à M. BOUTILLIER Gilles
Absent(s) : Mme FERRAND Claire

POUVOIR

Je soussigné Patrick BOIVIN donne pouvoir à Philippe CAPON

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 09/04/2024
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



POUVOIR

Je soussigné derumigny antoine donne pouvoir à Boutillier Gilles

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 09/04/2024
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : Marie DURAND

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :
TARIF LACHER DE TRUITES

ORDRE DU JOUR

TARIF LACHER DE TRUITES - 2024/026
TARIF PLAN D'EAU 2024 - 2024/027
DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION
D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE - 2024/028
Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37 - 2024/029
ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2024 - 2024/030

TARIF LACHER DE TRUITES
réf : 2024/026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, pour l'année 2024 :

DECIDE de fixer un tarif à la journée, uniquement pour le jour du 27 avril, date d'ouverture du lâcher de truites,
DECIDE de fixer à 9.00 euros, le tarif par ligne,
PRECISE que le nombre de truites autorisées par personne est de 5.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y affèrent

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF PLAN D'EAU 2024
réf : 2024/027

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, pour l'année 2024 :

DECIDE de fixer à 2.00 euros, le tarif par ligne du 28 avril au 31 octobre,
DECIDE de fixer à 40.00 euros, une carte pour la saison de pêche valable du 28 avril au 31 octobre,
PRECISE que le nombre de lignes autorisées par personne est de 3.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y affèrent

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION
D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE
réf : 2024/028

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Afin de permettre l'avancement de grade, **le Maire propose à l'assemblée :**

- La suppression, à compter du 01/07/2024, d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, à raison de 35/35^{èmes},
- La création, à compter du 01/07/2024, d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35/35^{èmes},

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

réf : 2024/029

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents.

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2024

réf : 2024/030

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un seul bulletin municipal complet sera édité en décembre de cette année 2024.

Cette publication pratique permet à la population Marraytienne de connaître les divers projets municipaux, les travaux réalisés mais également d'être informé des démarches administratives et de la vie associative de notre village.

La commission chargée de ce projet a offert la possibilité aux entreprises locales de faire figurer un encart publicitaire, en dernière page du bulletin, de la taille d'une carte de visite, moyennant une participation financière qui permettra d'éditer ce bulletin à coût réduit.

Le tarif proposé est de 45 euros pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et **AUTORISE** à encaisser les sommes recueillies sur le budget 2024.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions :

COMMUNE :

- **ANIMATION VILLAGE le 03/04 :**
Réunion de préparation pour l'assemblée du village du 5 mai
- **ENVIRONNEMENT le 04/04 :**
Rendez-vous avec la responsable départementale des containers de ramassage de vêtement « le relais ».
Une borne sera installée au niveau de l'étang dès que la borne sera disponible.
- **BATIMENTS le 05/04 :**
Réunion avec la commission au sujet des futurs travaux concernant les WC PMR.
PLN le 08/04 :
Réunion avec Mme BAILLY pour montage d'un dossier subvention de fond Européen.

CCGR :

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE 27/03 :**
Vote du budget

DIVERS :

- Jeudi 11 avril de 17H00 à 19H30 une camionnette citanova PLUI sera présente à MARRAY devant l'église.
- La mairie sera fermée du 20 au 27 avril pour congés
- Le samedi 27 avril aura lieu le lâcher de truites à l'étang communal.
- Assemblée du village aura lieu le dimanche 05 mai.
- La Cérémonie du 8 mai se tiendra devant la mairie à 12H15 avec la présence de la fanfare des Hermites.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 mai 2024.

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 19/04/2024
Le Maire
Philippe CAPON

